

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

IPC/WG/10/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 14 novembre 2003

F

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB

Dixième session

Genève, 24 novembre – 5 décembre 2003

PRÉPARATION DE LA HUITIÈME ÉDITION DE LA CIB (CIB-2005)

Document établi par le Secrétariat

1. L'actuelle période de révision de la CIB prenant fin prochainement, le Groupe de travail sur la révision de la CIB a approuvé à sa neuvième session, en juin 2003, un calendrier des différentes mesures à prendre dans le cadre de la préparation de la huitième édition de la classification (CIB-2005) et des publications connexes.
2. S'agissant des mesures prévues entre la neuvième session et la dixième session du groupe de travail (de juin à novembre 2003), le Bureau international a soumis aux rapporteurs des projets de révision une compilation des modifications de la septième édition de la CIB, adoptées par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC lors de ses trentième à trente-troisième sessions, ainsi que la liste inverse des renvois. À partir de ces éléments, les rapporteurs ont été invités à soumettre des propositions de modifications des renvois de la CIB et des schémas généraux de sous-classe.
3. Le Secrétariat a créé sur le forum électronique de la CIB les projets WG 094 et WG 095, pour la vérification des renvois et des schémas généraux de sous-classe, respectivement; les rapporteurs ont été invités à soumettre les propositions mentionnées ci-dessus sur le forum électronique. Un document de synthèse, sur la base des soumissions des rapporteurs, sera présenté pour examen par le groupe de travail à sa dixième session.

4. Le comité d'experts a adopté à sa trente-troisième session, en octobre 2003, la répartition des groupes introduits dans la septième édition de la CIB, entre le niveau de base et le niveau élevé. En ce qui concerne les nouveaux groupes adoptés pendant la période de révision actuelle, le comité a décidé, en tant que principe général, de n'inclure dans le niveau de base que les nouveaux groupes principaux et les groupes précédés d'un point. Toutefois, les rapporteurs pour les projets de révision ont été invités à vérifier que cette règle est applicable dans le cadre de leurs projets et à proposer les modifications nécessaires. Le projet WG 096 a été créé sur le forum électronique de la CIB afin de regrouper les propositions de modifications. Une compilation de ces modifications sera présentée pour examen par le groupe de travail à sa dixième session.

5. Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document et à approuver les modifications nécessaires à apporter aux renvois et aux schémas généraux de sous-classe ainsi que la répartition des nouveaux groupes entre le niveau de base et le niveau élevé.

[Fin du document]